



Acte n°2023C30

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

**Présents :** Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Cécile BAUDOUX (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

**Secrétaire de séance :** Patrick NABETH.

### **OBJET : ECONOMIE – Aide au développement des commerces de proximité**

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation). Ce dispositif a été actualisé par le vote de la délibération du 28 novembre 2022 (N° 2022 C 176).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de reprise du restaurant de Villeneuve « le relais de la gare » par Mme Séverine TESTARD et M. Grégory CHAMPALLE. Ce restaurant, bar, traiteur, dont l'enseigne est désormais « LE BRACHON » nécessite des travaux de rénovation et de mise aux normes des locaux. La subvention contribuera à financer la rénovation des locaux et la création de terrasses extérieures et d'investissement en matériel professionnel.

Les travaux de rénovation (aménagement intérieur et extérieur), l'achat d'équipement professionnel (plancha, friteuse professionnelle, etc.) et de mobilier, répondent à un objectif de modernisation de ce restaurant qui proposera une cuisine avec des produits frais, locaux et de saison.

Ce sera aussi un lieu de lien social avec l'accueil d'animations culturelles et artistiques. Les investissements prévus contribueront à favoriser l'attractivité du lieu.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 50 000 € HT. L'aide demandée à la Région est d'un montant de 10 000 € sous réserve d'un cofinancement de 5 000 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023.

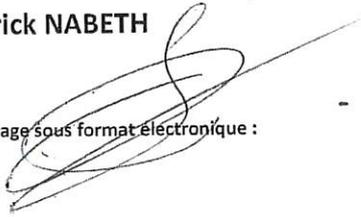
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, le soutien au projet de reprise du restaurant LE BRACHON sur la commune de Villeneuve ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, une subvention pour un montant de 5 000 € au restaurant LE BRACHON ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2023 et suivants.

A Trévoux, le 23/03/2023

Le Secrétaire de Séance,  
Patrick NABETH

Affichage sous format électronique :



- 3 AVR. 2023

Le Président,  
Marc PECHOUX

